

Interpellation de M. Cools : La gestion du coronavirus à Uccle.

M. Cools estime que la pandémie du coronavirus ne doit pas déboucher sur des jeux politiques ni sur un confinement de la démocratie. Il est donc heureux que deux séances du Conseil communal aient pu avoir lieu en avril pour prendre les décisions nécessaires face à cette crise, même si c'est par visioconférence. Le groupe Uccle en avant espère néanmoins que le Conseil communal pourra très bientôt travailler à nouveau dans des conditions normales.

Le 27 avril dernier, il y a eu une réunion du Collège en visioconférence, élargie à tous les chefs de groupe, pour diffuser les informations et permettre des échanges de vue sur la gestion de la crise sanitaire à Uccle. Vu que cette réunion s'est déroulée dans un climat constructif, le groupe Uccle en avant soutiendra toutes les propositions du Collège pour gérer cette crise et émettra en outre des suggestions complémentaires.

Le groupe Uccle en avant souhaite en particulier fournir une aide aux indépendants, aux commerces et aux entreprises, qui souffrent terriblement de l'arrêt ou du moins du fort ralentissement de leur activité. M. Cools est d'ailleurs favorable à l'octroi de trois mois d'exonération des taxes économiques, alors que le Collège propose deux mois.

Lors des travaux chaussée d'Alseberg entre la gare de Calevoet et la rue de Stalle, une prime communale complémentaire à la prime régionale avait été accordée en faveur des commerces fermés. Ne pourrait-on imaginer le même dispositif, par exemple 25 € par jour de fermeture, notamment en faveur des commerçants d'Uccle-Centre, qui ne devraient pas subir, outre le confinement, les inconvénients dus aux travaux de rénovation de la chaussée d'Alseberg ?

Les différents acteurs publics du logement ont instauré des mécanismes d'allègement du loyer pour les locataires victimes d'une baisse de leur revenu. Etant donné que de nombreux locataires, y compris les plus modestes, occupent des logements relevant du secteur privé, la Région accorde une prime de 214,68 € à ceux qui subissent une perte de revenu en raison du confinement. Vu que le montant de cette prime est faible, elle devrait, selon M. Cools, être majorée (par exemple de 50 %) par une intervention communale semblable au mécanisme établi pour majorer certaines primes environnementales octroyées par la Région.

Vu que le covid-19 n'aura pas disparu après le confinement, il faudra continuer à adopter les bons comportements en termes d'hygiène et de distanciation sociale, tels que le port du masque, obligatoire dans les transports en commun dès lundi prochain. Le compte Facebook de la commune annonce la distribution dès la semaine prochaine de 75.000 masques dans les boîtes aux lettres de 38.000 ménages ucclois. Comment se déroule cette opération ?

Selon M. Cools, le site internet de la commune devrait indiquer que le port du masque est obligatoire dans les transports en commun dès lundi prochain. De même, dans le texte mentionnant que le port des masques chirurgicaux n'est pas indiqué pour les personnes non-malades si les mesures de distanciation sociale sont respectées, il faudrait remplacer l'adjectif « pas indiqué » par « pas indispensable ».

Des masques ont-ils été fournis au personnel communal ?

Depuis le 10 mars 2020, il est également recommandé de ne plus organiser d'événements comptant plus de 1.000 participants. Mais à l'exception des 10km d'Uccle, ce type d'événement se produit rarement sur le territoire communal.

Le 17 avril dernier, M. le Bourgmestre a signalé que 26 Ucclois sont décédés du covid-19, sur un total de 674 décès en Région bruxelloise. Contrairement à certaines allégations relayées dans la presse, Uccle n'est donc pas la commune la plus atteinte par ce fléau par rapport au nombre d'habitants.

M. Cools se réjouit des élans de solidarité à l'égard des membres du personnel soignant ainsi que des caissiers, des facteurs, des éboueurs, des balayeurs de rue. Il salue aussi l'action des services sociaux de la commune ou du CPAS en faveur des Ucclois les plus défavorisés.

Néanmoins, cette crise a aussi démontré que notre société ne traite pas toujours ses aînés comme il le faudrait, qu'on songe au manque de personnel ou de matériel dans certains homes ou au fait que l'hospitalisation des résidents des homes a parfois été jugée « non-prioritaire ». M. Cools rappelle à cet égard qu'en Belgique, plus de la moitié des décès causés par le coronavirus se sont produits dans des homes. Le Collège a-t-il pu établir des contacts avec les homes ucclois pour la gestion de cette crise ?

Le personnel médical se plaint du manque de respect des mesures de confinement par un trop grand nombre de citoyens. A la date du 17 avril, 412 procès-verbaux d'amendes administratives avaient été dressés à Uccle pour non-respect du confinement. Le nombre d'amendes tend-il maintenant à augmenter ou au contraire à décroître ?

Cependant, le groupe Uccle en avant a été choqué par l'autorisation accordée à un camion-radio de parcourir les rues d'Uccle, en violation totale du confinement.

Le déconfinement va évidemment poser des difficultés dans les quartiers commerçants où les trottoirs sont étroits, comme c'est le cas à Uccle-Centre.

M. Cools n'est pas partisan d'une multiplication inconsidérée de zones dites « de rencontre », soumises à une limitation de vitesse à 20 km/heure, qui conviennent seulement pour les rues très étroites et quasi sans trottoirs comme la rue des Fidèles.

Pour Uccle-Centre, M. Cools est plutôt favorable à l'instauration, au moins temporaire, d'une zone piétonne dans la partie pavée de la rue Xavier De Bue ainsi qu'au parvis Saint-Pierre, et ce d'autant plus qu'en raison d'une rentrée sans doute très partielle des écoles, il n'y a pas lieu de craindre un blocage du trafic par les véhicules des parents d'élèves du Collège Saint-Pierre.

Les bourgmestres bruxellois ont été réunis à plusieurs reprises par le Ministre-Président de la Région dans le cadre du Conseil régional de sécurité afin d'assurer l'indispensable coordination de l'action publique. Quel est le sentiment de M. le Bourgmestre à l'égard de cette coordination ? Les décisions unilatérales prises par certaines communes, comme Forest pour l'ouverture des parcs, ne sont-elles pas contraires à cet objectif ?

Les autorités publiques doivent aussi veiller à éviter de créer un sentiment de panique au sein de la population, dont l'inquiétude est néanmoins légitime face à l'ampleur d'un tel phénomène.

Le site internet de la commune devrait comporter une rubrique « Paroles de citoyens », qui permettrait aux Ucclois d'exprimer leurs sentiments sur la crise et l'après-crise, à l'instar de l'émission d'une demi-heure par jour diffusée sur la RTBF.

M. Cools est aussi favorable, dans un souci de transparence, à un accès de la population, via le site internet, aux enregistrements des séances du Conseil en visioconférence.